



Bruxelles, 30 septembre 2021

CAHIER DE REVENDICATIONS EN FRONT COMMUN POUR LA CP 326

CCT sectorielle pour 2021 – 2022

1. **Pouvoir d'achat** :
augmentation de 0,4 % brut (du salaire pivot) des barèmes sectoriels, de tous les barèmes d'entreprise ainsi que des salaires réels, avec effet rétroactif maximal + octroi d'une « prime corona » de 500 € nets avant le 31.12.2021
2. **Emploi** :
-optimalisation crédit-temps
-télétravail
3. **Mesures sociales** :
-maintien des avantages sociaux dans certaines circonstances spécifiques (suspensions) et suppression des temps d'attente
-jour supplémentaire pour le congé de fidélité (NCT)
4. **Fin de carrière** :
-crédit-temps emplois fin de carrière
-possibilité de départ anticipé avant la pension
-augmentation des cotisations patronales pour la pension extra-légale (NCT)
5. **Prime syndicale / Fonds de formation syndicale** :
augmentation automatique du montant de la prime jusqu'au plafond fiscal et augmentation du Fonds